



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 20 FEV. 2017

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour l'association « Le retour de Zalumée », l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 janvier 2017.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur Erick BUREAU
Président de l'association « Le retour de Zalumée »
20 rue Edouard Pailleron
BP 138
75019 PARIS

SEC CHEFCAB/2017